

## Point sur la situation sanitaire

Au 4 mars, le taux d'incidence dans le département s'établit à 221. S'il est stable depuis quelques jours, il a augmenté de 30 % en deux semaines et est toujours largement supérieur au taux régional (174).

Le taux de positivité a également fortement augmenté et atteint désormais 8 %.

Même si la circulation du variant anglais est plus vive dans le centre et l'Est du département, il est désormais présent dans toutes les intercommunalités. Au total, 53 % des cas positifs de l'Eure sont des variants, essentiellement britanniques, contre moins de 43 % dans la région.

À l'échelle des EPCI, les taux d'incidence sont désormais presque partout supérieurs à 100 :

- SNA : taux d'incidence de 359 ; la part des variants représente 57%
- INSE : 264 ; 44%
- Vexin Normand : 240 ; 45%
- Lyons-Andelle : 228 ; 61%
- Seine-Eure : 219 ; 62%
- Évreux – Portes de Normandie : 201 ; 47%
- Pays du Neubourg : 197 ; 70%
- Pays de Conches-en-Ouche : 194 ; 57%
- Roumois-Seine : 192 ; 57%
- Pont-Audemer - Val de Risle : 119 ; 20%
- Bernay – Terres de Normandie : 119 ; 36%
- Lieuvin – Pays d'Auge : 84 ; 22%

## Campagnes de dépistage

Depuis deux semaines, et grâce à l'appui des maires concernés, l'ARS a multiplié les opérations de dépistage dans tout le département en complément des laboratoires ou centres de dépistage déjà existants.

Ces opérations se sont concentrées dans le centre et l'Est du département où les taux d'incidence étaient en forte augmentation (Charleval, Les Andelys, Gisors, Vernon, Gaillon, Louviers, Évreux, Saint-André-de-l'Eure, Conches, Fleury-sur-Andelle, Saint-Marcel).

Elles vont se poursuivre, y compris en milieu professionnel.

Par ailleurs, les services de l'Éducation nationale mettront en place dès la semaine prochaine dans des écoles de Gaillon, Vernon, Saint-Marcel et Les Andelys des opérations de dépistage au moyen de tests salivaires. Ces secteurs ont été priorités en raison de la circulation du virus et du variant britannique.

## Déploiement de la vaccination

Au 3 mars, près de 37 000 doses de vaccin ont été administrées dans le département dont 24 000 pour des personnes de plus de 75 ans. Quasiment tous les résidents des EHPAD qui souhaitent être vaccinés l'ont été.

Comme prévu, 3 nouveaux centres de vaccination ont ouvert ce lundi 1<sup>er</sup> mars à Grand-Bourgtheroulde, Saint-André-de-l'Eure et au Neubourg. Les autres centres ont augmenté leur capacité en ouvrant, lorsque cela était nécessaire, des sites complémentaires comme à Vernon. L'appui des maires concernés a été précieux.

Par ailleurs, l'augmentation sensible des livraisons de doses de vaccin a permis d'ouvrir un nombre élevé de nouveaux rendez-vous en mars. Ainsi, ce sont plus de 16 000 injections qui étaient prévues, dont 4 300 dès cette semaine.

De même, les équipes médicales du Conseil Départemental sont mobilisées pour assurer la vaccination dans les résidences autonomie qui n'avaient pas pu en bénéficier, comme pour appuyer la vaccination des derniers résidents en EHPAD. Cela représente 650 vaccinations.

Une **nouvelle accélération va débuter dès cette fin de semaine**. En effet, **6 500 doses supplémentaires** sont arrivées et vont permettre d'augmenter sensiblement les capacités de rendez-vous des centres de vaccination. Grâce à la mobilisation des équipes administratives des centres comme à celle des personnels soignants, plus de 1 100 rendez-vous vont être ouverts dès ce week-end. Par exemple, 400 rendez-vous sont prévus à Gisors et 200 à Saint-André-de-l'Eure.

Dès la semaine prochaine, de nouvelles opérations de vaccination en « aller-vers » vont débuter (Charleval, Conches-en-Ouche, Pays du Lieuvin...). Le service médical du SDIS apportera un appui.

Enfin, les vaccins AstraZeneca sont désormais accessibles en médecine de ville depuis plusieurs jours aux personnes âgées de 50 à 64 ans avec comorbidités. Ce nouveau mode de vaccination est désormais accessible aux personnes âgées de plus de 65 ans avec comorbidités.

Un décret paru au Journal officiel ce matin permet aux pharmaciens de vacciner dès la mi-mars.

### Mesures de vigilance

Il convient de garder une **vigilance particulière** sur le respect des gestes barrières, les distances de sécurité comme le port du masque.

Les forces de l'ordre maintiennent un **niveau élevé de contrôles** du respect du couvre-feu mais aussi des mesures de gestion sanitaire dans les commerces. J'ai à nouveau mis en demeure ces derniers jours des commerçants ne respectant pas les règles sanitaires et j'ai prononcé une fermeture administrative de quinze jours.

Je vous indique que je renforce les restrictions sur un seul point dès ce week-end, en **interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique et les espaces publics**.

Par ailleurs, je vous invite à vérifier les **modalités d'organisation des marchés** qui se tiennent dans vos communes. Si la situation n'impose pas de limiter le nombre d'étals ou de les restreindre aux commerces alimentaires, il convient de s'assurer que les distances entre stands et les modalités d'accès et de circulation permettent d'éviter les trop fortes concentrations.

Enfin, il est encore trop tôt pour prévoir d'organiser des manifestations culturelles, sportives ou festives ou tout autre **rassemblement** sur la voie publique. Mes services sont encore trop souvent saisis par vos équipes pour de tels événements. Je vous invite à les reporter.